

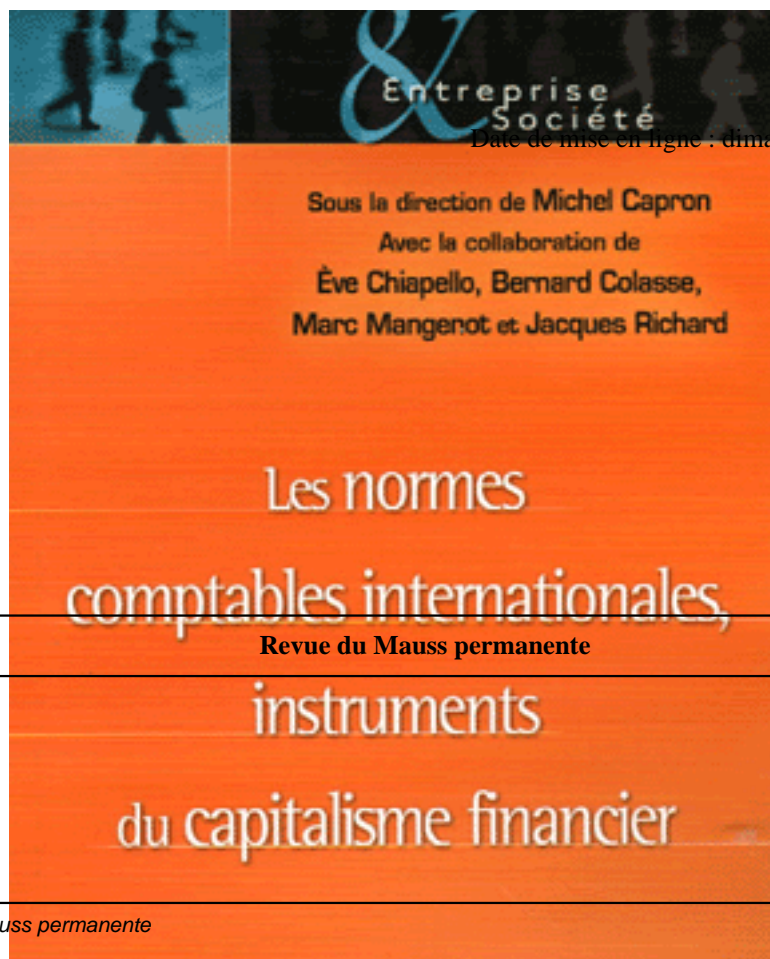
Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Michel Capron, dir.

# Les normes comptables internationales instruments du capitalisme financier

- Lectures - Recensions -



Date de mise en ligne : dimanche 25 février 2007

D'après Alain Supiot, « la marque propre du capitalisme n'est pas la poursuite de la richesse matérielle, mais l'empire de la quantité qu'il fait régner sur la diversité des hommes et des choses » [1]. Suivant cette conception, il devient obligatoire de savoir comment se constitue la mesure de la valeur des activités économiques si l'on entend appréhender la manière dont le capitalisme s'impose tant et si bien aujourd'hui. C'est ce que se propose l'ouvrage collectif dirigé par Michel Capron qui vise à rendre compréhensibles les évolutions les plus récentes de la comptabilité.

Voilà bien un défi difficile à relever si l'on considère la complexité, de plus en plus élevée, des questions comptables pour la quasi-totalité des citoyens. Les livres de comptabilité étant rarement de ceux qu'on lit pour le plaisir, peu de personnes peuvent se saisir des enjeux de l'affaire, qui sont pourtant considérables. En clarifiant le détail et en dévoilant les enjeux, cet ouvrage permet à un lecteur non averti mais attentif de voir de quoi il retourne, de prendre les outils de gestion pour ce qu'ils sont – c'est-à-dire tout autre chose que de simples indicateurs –, de concevoir qu'il n'existe pas d'objectivité comptable parfaitement neutre et, enfin et surtout, de comprendre que ces outils servent avant tout à mettre en place des normes et que derrière ces normes se dessinent toujours des enjeux économiques et politiques de premier ordre.

A ce titre, le fait récent le plus marquant, le plus décisif, est certainement le passage de l'Union européenne aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards, sont élaborées par un organisme international privé à dominante anglo-saxonne, l'IASB), qui touche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les sociétés cotées et qui devraient normaliser l'ensemble des activités économiques européennes à terme. Les différents auteurs parviennent, avec une singulière exigence de clarté, à montrer en quoi la conception même des nouveaux indicateurs répond avant tout aux exigences des actionnaires (dont les besoins en information sont supposés être les plus importants et les plus avisés), bien plus qu'à celles des autres acteurs (salariés, syndicats, Etat) dont la difficulté à connaître la valeur effective des activités économiques va certainement aller grandissante.

Entre autres aspects des modifications du régime comptable, l'entreprise est désormais moins conçue comme une institution que comme une marchandise dont il faudrait pouvoir connaître à chaque moment la valeur de vente, morceau par morceau. Plus encore, le principe de la juste valeur (« fair value ») modifie subrepticement, mais profondément, la manière dont est conçue, et donc gérée, l'entreprise : le motif de « pertinence », qui est supposé donner une représentation plus fidèle de l'entreprise, produit de facto une information moins fiable, parce qu'appuyée sur les anticipations du « marché ». Non seulement il rend la fabrication de l'information comptable plus complexe, il la rend aussi moins prudente et de plus en plus virtuelle.

Gageons que cette évolution n'est pas de nature à renforcer la confiance dans la stabilité des entreprises et des marchés financiers ; en tout cas, elle renforce sans aucun doute l'hégémonie déjà bien installée des valeurs marchande et financière sur toutes les autres. Ainsi que l'écrit Marc Mangenot dans l'article de conclusion, « l'application comptable de la "juste valeur" vient en quelque sorte légitimer des pratiques déjà à l'œuvre. Le risque est maintenant qu'elle les justifie "légalement", les pérennise, en permette un nouveau développement. Mais jusqu'à quand ? »

L'affaire semble mal partie si l'on considère comment l'information comptable, que les auteurs conçoivent avant tout comme un bien collectif, va devenir encore un peu plus inaccessible au citoyen. Pour se prémunir d'une telle déposssession, la lecture attentive de cet ouvrage sera certainement plus que bénéfique.

[1] Cf. la note de lecture sur [Homo juridicus](#).